

## CELLULE ECONOMIQUE DU BTP DE LA REUNION

#### www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le <u>Mémento</u>, veuillez <u>cliquer ici</u>

## Liens pour la gestion des déchets du BTP :

Bourse aux matériaux

<u>Diagnostic-</u> <u>demolition.ademe.fr</u>

<u>BAZED - Conception</u> <u>Construction Zéro Déchet</u>

<u>Batirpourlaplanete.fr</u>

Construction21.org

Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp

### Maitres d'ouvrage :

- Déchets-batiment
- <u>Déchets-travaux-publics</u>

#### Maitres d'œuvre :

- <u>Déchets-batiment</u>
- Déchets-travaux-publics

#### **Entreprises:**

- <u>Déchets-batiment</u>
- <u>Déchets-travaux-publics</u>www.casuffitlegachis.fr :
- « Mes solutions déchets »

#### PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

Bulletin d'octobre 2017 – N°14– Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP

Point général sur l'avancement de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)

Par application de la loi NOTRe d'août 2015, la Région Réunion établit son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le 20 mars 2017 a marqué le lancement de l'élaboration de ce plan unique fusionnant trois plans départementaux existants: le plan départemental des déchets du bâtiment et des travaux publics, des déchets non dangereux et celui concernant les déchets dangereux. Le groupement auquel l'élaboration du plan a été confiée est composé des bureaux d'études Espelia, Recovering, et Deloitte, ainsi que de l'avocat Bruno Mounier.

La méthodologie régionale pour l'élaboration de ce plan s'appuie sur la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de commissions consultatives d'élaboration et de suivi réglementées réunissant les différents acteurs. Le plan mettra en avant des actions en faveur de l'économie circulaire.

D'avril à juillet 2017 ont eu lieu les phases d'établissement de l'état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets et l'établissement des prospectives à terme de 6 et 12 ans (évolution tendancielle).

En septembre dernier des ateliers thématiques sur la planification de la **prévention** pour échanger sur les scénarios de prévention ont été organisés.

La prochaine étape consistera en la planification de la **gestion** des déchets. Des ateliers de travail seront également organisés en plus des COPIL et COTECH.

Les phases à venir d'ici décembre prochain sont : la planification régionale d'actions en faveur de l'économie circulaire et l'élaboration du dispositif de suivi et d'évaluation du PRPGD.

Il est prévu en décembre prochain la rédaction du projet de PRPGD qui sera soumis à consultation publique.

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : La courbe d'évolution inchangée pour l'instant

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit.

Elle est régulièrement mise en cause pour son caractère non incitatif à prévenir et à recycler les déchets. Les deux amendements qui avaient été déposés pour la modifier, dans le cadre des travaux parlementaires sur le projet de loi de finances



#### **Outils:**

Trouvez les prestataires chargés de la collecte et du traitement des déchets les plus proches!

:

Application smartphones « Déchets BTP »

Site internet:

<u>dechets-</u> <u>chantier.ffbatiment.fr</u>

### **PROCHAINEMENT:**

Du **18 au 26 novembre 2017** aura lieu la
Semaine Européenne
pour la réduction des
Déchets (**SERD**) portée
par l'ADEME.

Pour savoir quelles actions auront lieu près de chez vous :

Liste des actions SERD 2017



(PLF) pour 2018, ont finalement été retirés samedi 21 octobre. Une feuille de route sur l'économie circulaire est prévue par le gouvernement pour mars 2018, où il est notamment question de **réformer la TGAP** comme l'avait annoncé Brune Poirson, secrétaire d'Etat, lors des Assises nationales des déchets. Sauf surprise d'ici la fin de l'année, la courbe d'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) appliquée aux déchets ne devrait pas changer en 2018.

Sources: https://dechets-infos.com/tgap-courbe-devolution-inchangee-linstant-4915285.html

# 15ème édition des COULISSES DU BTP : la Réunion ouvre ses chantiers et sites aux visiteurs

La 15ème édition des Coulisses du BTP a eu lieu le vendredi 13 octobre. Pour l'occasion, quatre sites ont été ouverts aux visiteurs. Pas moins de 1 400 visiteurs, pour la majorité des élèves, ont pu découvrir les chantiers de la digue D3 de la Nouvelle Route du Littoral, la ZAC Cœur de Ville à la Possession, une unité de production d'adjuvants au Port et le nouveau pont de la Rivière-des-Galets.

La Réunion est le département qui ouvre le plus de chantiers/sites et qui accueille le plus de visiteurs.

L'évènement comptabilise près de 40 000 visiteurs en quinze années. Cette manifestation a un fort intérêt auprès des scolaires pour les aider à construire un parcours professionnel et faire connaître les professions du BTP à tout le public. La prochaine édition aura lieu en octobre 2018.

#### Stocker le CO2 dans le béton

Le béton stocke naturellement un peu de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Peut-il en stocker une plus grande quantité ? C'est ce que veulent savoir l'Ifsttar et ses partenaires. «Le CO<sub>2</sub> atmosphérique se fixe naturellement sur les produits d'hydratation du béton comme la chaux ou les silicates de calcium hydraté, en se transformant en calcaire», explique Laurent Izoret, directeur délégué produits et application de l'Atilh, partenaire du projet. «De fait, tous les bétons sont carbonatés à leur surface. C'est une réaction lente, mais inexorable.» Or, le développement du recyclage du béton, qui se traduit par la production de granulats, multiplie les surfaces susceptibles d'être carbonatées. Selon les essais préliminaires en laboratoire, une tonne de béton pourrait capter 150 kg de CO<sub>2</sub>.

Sources: http://www.environnement-magazine.fr/article/49704-stocker-le-co2-dans-le-beton/







